

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 032-200090694-20240408-2024_18-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

8 AVRIL 2024

Date de la convocation

26 MARS 2024

Objet de la délibération

**Approbation
du programme
de gestion 2024
portant demande
de subventions**

Feuille 1/3

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice :	33
Délégués titulaires présents :	16
Délégués suppléants présents :	5
Délégués suppléants avec voix délibérative :	5
Délégués avec pouvoir de vote :	4
POUR :	25
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

ET LE HUIT AVRIL

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

Délégués présents :

CA Grand Auch Cœur de Gascogne : M. VERGÉ Patrick

CC de la Lomagne Gersoise : BLANCQUART Philippe

CC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy

CC du Savès : M. DÉLIEUX André

CC Val de Gers : BALAS Max, BRIET Michel

CC Coteaux Arrats Gimone : GABRIEL Bruno, POMIES Christian

CC de la Gascogne Toulousaine : LAHIRLE-BARIOULET Janine

CC des Deux Rives : BENVENUTO Raymond (pouvoir de M. DUPUY)

CC Terres des Confluences : AVARELLO Georgette

CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : GASQUET Marcel, MEILHAN Yves, DEPRINCE Jean-Luc (pouvoir de M. BELLOC), LATAPIE Gérard

CC Grand Sud T&G : ESTANOVE Philippe (pouvoir de Mme COULON)

CC Hauts Tolosans : LAMARQUE Jacques (pouvoir de M. LASUYE)

Délégués excusés :

M. DUPUY (CC des Deux Rives), Mme COULON et M. BELLOC (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne),

M. DUPOUX (CC Gascogne Toulousaine), M. LASUYE (CC Hauts Tolosans), M. SAMAIN et M. DELLAC (CC Terres des Confluences)

Secrétaire de séance : M. BLANCQUART Philippe

Objet : Approbation du programme de gestion 2024 portant demande de subventions

M. le Président indique à l'assemblée que le programme de gestion 2024 du SYGRAL se décline en 2 parties distinctes :

- Les missions assurées par le personnel du syndicat pour la mise en œuvre des programmes d'actions (incluant les frais de fonctionnement : locaux, véhicules, assurances, fournitures...);
- Le programme d'actions : déclinaison des interventions (travaux, études, communication...) prévues aux tranches annuelles des programmes pluriannuels de gestion des différents secteurs géographiques.

1- Missions du personnel :

Pour l'année 2024, le budget global des missions du personnel s'élèverait à 285 885 € et se décomposerait comme suit (formulaire Agence de l'Eau) :

Total A : salaires et charges du personnel dédiés à la mission (6 agents)	227 575,00 €
Total B : frais indirects de fonctionnement (forfait de 20% du total A)	45 515,00 €
Total C : dépenses liées aux déplacements (en HT)	2 900,00 €
Total D : frais d'amortissement de véhicules (Kangoo)	895,00 €
Total tableau 1 :	276 885,00 €
Total tableau 2 : dépenses ponctuelles sur factures (identité visuelle)	9 000,00 €
Total général « missions 2024 du personnel »	285 885,00 €



- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 032-200090694-20240408-2024_18-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

8 AVRIL 2024

Date de la convocation

26 MARS 2024

Objet de la délibération

**Approbation
du programme
de gestion 2024
portant demande
de subventions**

Feuille 2/3

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice : 33
Délégués titulaires présents : 16
Délégués suppléants présents : 5

Délégués suppléants avec voix
délibérative : 5
Délégués avec pouvoir de vote : 4

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Il rappelle que l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental du Gers apportent une aide financière sur les missions assurées par le personnel du SYGRAL, comme suit :

- Agence de l'Eau : 50% du montant des dépenses liées aux missions du personnel ;
- Conseil Départemental du Gers : aide forfaitaire fixée à 3 000 €/an pour un poste à temps plein exerçant dans le Gers.

Pour le SYGRAL cela correspond à 2,5 postes équivalent temps plein exerçant dans la partie gersoise du syndicat, soit une aide globale de **7 500,00 €** répartie comme suit :

Secteur opérationnel	Technicien(ne) réfèrent(e)	Temps de travail (ETP)	Aide sollicitée
Arrats/Gimone amont	TORAILLE Amandine	1	3 000,00 €
Gimone aval	ESCLAMADON Sandrine	0,5	1 500,00 €
Arrats aval	SABATIER Christophe	1	3 000,00 €
TOTAL		2,5	7 500,00 €

Le plan de financement prévisionnel pour les missions 2024 du personnel se déclinerait donc comme suit :

DEPENSES		RECETTE	
Missions 2024 du personnel	285 885,00 €	Agence de l'Eau	142 942,00 €
		Conseil Départemental 32	7 500,00 €
		Autofinancement	135 443,00 €
TOTAL	285 885,00 €	TOTAL	285 885,00 €

2- Programme d'actions 2024 :

Le programme d'actions porté par le SYGRAL au titre de l'année 2024 se décomposerait comme suit :

Bassins versant	Secteur opérationnel	Nature de l'opération	Départ.	Montant prévisionnel (TTC)
Gimone	« Gimone aval »	Interventions ponctuelles (gestion différenciée du bois mort dans le lit)	32/82	8 000,00 €
		Travaux de gestion et de restauration fonctionnelle des milieux aquatiques	32/82	27 350,00 €
		Etude hydraulique sur le moulin de Mouret	82	20 000,00 €
		Restauration et gestion de zones humides	82	24 650,00 €
Sous-total secteur :				80 000,00 €
Ayroux Sère St-Michel	« Ayroux, Sère, St-Michel »	Finalisation étude préalable à la DIG (élaboration PPG en régie)	82	5 000,00 €
		Frais de procédure DIG	82	6 800,00 €
Sous-total secteur :				11 800,00 €

Le Président,
Syndicat de Gestion des Rivières ASTARAC-LOMAGNE
SYGRAL
7 place de la halle
31120 SOLOMIAC
G. MANTOVANI
05.32.26.34.00 contact@sygral.fr

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 032-200090694-20240408-2024_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

8 AVRIL 2024

Date de la convocation

26 MARS 2024

Objet de la délibération

**Approbation
du programme
de gestion 2024
portant demande
de subventions**

Feuille 3/3

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice : 33
Délégués titulaires présents : 16
Délégués suppléants présents : 5

Délégués suppléants avec voix
délibérative : 5
Délégués avec pouvoir de vote : 4

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Bassins versant	Secteur opérationnel	Nature de l'opération	Départ.	Montant prévisionnel
Tessonne	« Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud »	Interventions ponctuelles (gestion différenciée du bois dans le lit)	31	5 000,00 €
		Travaux de gestion et de restauration fonctionnelle des milieux aquatiques	31/82	81 500,00 €
Restauration et gestion de zones humides		82	5 000,00 €	
Aménagements sur les bassins versants		31/82	5 000,00 €	
Animation, communication, sensibilisation		31/82	3 500,00 €	
Frais de procédure DIG		31/82	8 800,00 €	
Sous-total secteur :				108 800,00 €
TOTAL GENERAL TTC :				200 600,00 €

Le plan de financement prévisionnel du programme de gestion 2024 se déclinerait alors comme suit :

Partenaires	Taux d'aide	Base montant éligible	Montant des aides attendues	Plan de financement prévisionnel	%
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	195 600,00 €	97 800,00 €	97 800,00 €	48,5%
Région Occitanie	20%	160 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	16%
Conseil Départemental 31	10%	29 400,00 €	2 940,00 €	3 940,00 €	2%
	20%	5 000,00 €	1 000,00 €		
Conseil Départemental 32	10%	22 350,00 €	2 235,00 €	3 235,00 €	1,5%
	20%	5 000,00 €	1 000,00 €		
Conseil Départemental 82	10%	130 350,00 €	12 595,00 €	14 299,00 €	7%
	30%	4 000,00 €	1 200,00 €		
	0,45 ct/m	6 000,00 € (1 120 m)	504,00 €		
Sous-total aides attendues :				151 274,00 €	75%
Autofinancement				49 326,00 €	25%
TOTAL GENERAL :				200 600,00 €	100%

Ouïe l'exposé et après échange de vues, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- 1°/ **Approuvent** le programme de gestion 2024 du syndicat ainsi que son plan de financement prévisionnel, tels que présentés ;
- 2°/ **Chargent M.** le Président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;
- 3°/ **Sollicitent** l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Départemental du Gers et le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, pour l'attribution des aides les plus élevées possibles.

Fait et délibéré le 08/04/2024.

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

